

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13

Séance n° 3 du 26 septembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION
le 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-six septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Majda LACHGAR, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN et Manuella PESTEL.

Absents : Patrick BOUTEILLER, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Pascal PETITBON, représenté par Georges DEMANET, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE et Sandrine HEUDE

Secrétaire : Philippe HENNEQUIN.

❖ Délibération n° CM..23-2023

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE SE60

Rapport d'activités 2022

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus ».

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 060-216005793-20230926-23_2023-DE

S'LO

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du représentant de la Commune au Syndicat,

- ◆ PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Pour extrait certifié conforme, le 28 septembre 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 28 septembre 2023.

Philippe HENNEQUIN, Secrétaire